

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur .**

**COMMUNIQUE**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur organise au titre de l'année 2006, un concours de recrutement de technologues dont les postes ont été fixés selon les disciplines au sein du tableau ci-après :

<b>SPECIALITES</b>	<b>OPTIONS</b>	<b>POSTES OUVERTS</b>
GENIE MECANIQUE	-	<b>34</b>
GENIE ELECTRIQUE	-	<b>31</b>
GENIE CIVIL	-	<b>10</b>
GENIE DES PROCEDES	- Génie Chimique, -Procédés chimiques et techniques analytiques, -Industries alimentaires et bio-industries.	<b>} 16</b>
INFORMATIQUE	- Informatique des systèmes industriels - Informatique des systèmes de gestion	<b>} 58</b>
ECONOMIE ET GESTION	- Comptabilité-Finance - Techniques de Commercialisation - Administration et Communication - Techniques Quantitative en Economie et Gestion	<b>} 59</b>
DROIT	-Droit privé, -Droit public.	<b>} 12</b>

**1-Conditions de participation :**

Conformément au décret n°2001-2590 du 9 novembre 2001 modifiant et complétant le décret n° 93-314 du 8 février 1993 portant statut particulier du corps des enseignants technologues, peuvent participer à ce concours :

\* Les titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures au moins.

\* Les admis à un concours d'agrégation avant la date d'effet du décret n°2001-2590 du 9 novembre 2001 sus-mentionné.

## **2- Modalités et délais d'inscription :**

Toute personne remplissant les conditions de participation au concours de recrutement des technologues doit déposer personnellement son dossier ou, en cas d'empêchement, par le biais d'une personne dûment mandatée en ce sens et munie d'une procuration légale mentionnant la discipline ainsi que l'option choisie par le candidat.

Le candidat ou son mandataire est tenu lors du dépôt du dossier de candidature d'émarger sur le registre d'inscription qui sera ouvert à cet effet au Ministère de l'Enseignement Supérieur (Direction Générale des Etudes Technologiques – Direction des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques - rue Jérusalem, 2098 Radés Médina Tunis) **et ce, durant la période allant du 03 avril 2006 jusqu'au 15 avril 2006 de 9 :00 heures à 12 :30 heures.**

## **3- Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit être déposé par tous les candidats y compris ceux admis à un concours d'agrégation et souhaitant être dispensés de passer les épreuves écrites d'admissibilité.

Ce dossier comporte les pièces suivantes :

1-Trois imprimés à retirer de la Direction Générale des Etudes Technologiques ou bien de l'un des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques :

- a- demande de candidature pour le recrutement au grade de technologue,
- b- fiche de choix des centres d'affectation au grade de technologue,
- c- un engagement pour les candidats admis à un concours d'agrégation dans les disciplines technologiques économiques et gestion signé par l'intéressé.

2- Deux (02) photos d'identité du candidat,

3- Une copie de la carte d'identité nationale recto verso,

4- Une copie des diplômes y compris celui du baccalauréat (une décision d'équivalence accompagnera tout diplôme obtenu à l'étranger),

5- Trois (03) enveloppes affranchies au tarif de lettres recommandées avec accusé de réception et portant l'adresse exacte du candidat,

6-Trois (03) imprimés de lettres recommandées et trois (03) imprimés d'accusé de réception, à retirer des centres postaux et à remplir par le candidat.

#### **4-Remarques générales :**

\* Pour toute information complémentaire s'adresser à la Direction des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques de la Direction Générale des Etudes Technologiques, Rue Jérusalem , 2098 et ce, soit directement soit par téléphone à l'un des deux numéros suivants : 71 460-700 ; 71 461-700 poste 112 ,

\* Tout dossier incomplet, déposé hors délais ou d'une façon non conforme à ce qui a été mentionné ci-dessus sera rejeté automatiquement.